

Energies Renouvelables / Le collège d'Assesse suit la large opposition

Non, aux éoliennes de Florée

L'ESSENTIEL

- Sur proposition du collège, la commune remet un avis défavorable pour la construction d'un parc de 5 éoliennes à Florée.
- Malgré la convention pendante qui pourrait rapporter 1,28 million d'euros à la commune avant que n'apparaisse le premier moulin à vent.

Le verdict était attendu avec curiosité. Lundi soir, au conseil, les élus devaient remettre leur avis sur le projet de construction de 5 éoliennes et d'une cabine électrique de tête à Florée, défendu par le promoteur Alternative Green. Un projet qui fait beaucoup parler de lui puisque le collège veut conclure une convention qui imposerait au promoteur de déboursier 256.000 euros par éolienne pour préjudice environnemental. Avec cinq éoliennes, cela fait grimper la facture à 1,28 million. Notons que cette convention est toujours actuellement examinée par le cabinet du ministre Furlan (PS), dont on attend la réponse.

Bref, le collège aurait pu être tenté par l'appât de ce gain même si ce dernier n'est encore qu'hypothétique. Il n'en est rien. L'équipe aux commandes a proposé au conseil de remettre un avis défavorable, sur base d'une série de motivations qui s'égrènent le long de quatre pages. Il faut dire aussi que ce projet suscite une large opposition. Entre autres, la section locale d'Écolo est contre, tant pour son impact paysager que pour son absence de concertation citoyenne. « Par cette convention, nous avons été taxés de vendeurs de paysages, note le bourgmestre Luc Bouveroux (MR). « *On peut aujourd'hui voir par notre décision qu'en réalité, il n'en est rien.* »

Pour faire court, parmi les très nombreux éléments qui ont pesé dans la décision, trois ont sans doute eu plus de poids que les autres. D'une part, « *l'enquête publique contenait une analyse très critique du projet Alternative Green à Florée Maibelle réalisée par le collectif Vent de Raison et que dans cette analyse se trouve une réponse du département de l'Aménagement du Territoire de la Région rendant un avis de principe non contraignant négatif, pour les éoliennes 2 à 5* », peut-on lire dans la motivation du collège. Ensuite, Gesves avait déjà remis un avis défavorable et le collège pointait des manquements dans l'étude d'incidences. Enfin, l'impact paysager sur le hameau de Maibelle, très typique, est plus que souligné. Le dossier va maintenant partir à la Région.

Une polémique a aussi été amenée par Écolo, sur la forme. Selon les Verts, c'était au collège de se prononcer, pas au conseil. ■

LUC SCHARLES

ILS ONT DIT

- **Luc Bouveroux (MR)**
Bourgmestre d'Assesse

« *La convention que nous défendons et voulons conclure avec Alternative Green est étudiée par le cabinet du ministre Paul Furlan. Des échos que nous en avons, elle pourrait faire jurisprudence. Il s'agit d'un dédommagement pour préjudice environnemental de 256.000 euros par éolienne, pour une durée de 20 ans, payable à la commune avant même toute construction* ».

- **Didier Want (Écolo)**
Conseiller communal de l'opposition

« *Si Écolo est favorable aux énergies renouvelables, nous ne soutenons pas le projet de Florée. Nous déplorons que la majorité n'ait pas profité des trois années écoulées pour établir cartographie définissant où des éoliennes seraient acceptables et où elles ne le seraient pas.* »

L. Se.